

*Proposition présentée par les députés:  
Luc Gilly, Régis de Battista, Esther Alder,  
Antonio Hodgers, Jeannine de Haller et  
Christian Brunier*

*Date de dépôt: 15 septembre 1998*

## **Proposition de motion**

### **Violation des Droits politiques dans la validation des signatures pour initiatives et référendums dans le canton de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le taux anormalement élevé des signatures invalidées par les services communaux
- l'enjeu et la responsabilité politique que représente la récolte de signatures pour faire aboutir des initiatives et des référendums
- le respect des Droits du citoyen gravement lésé
- la situation parfaitement illégale
- l'importance que représente l'opinion de nos concitoyens

invite le Conseil d'Etat

- à faire cesser dans les délais les plus brefs les violations des droits politiques dans la validation des signatures pour initiatives et référendums fédéraux dans le canton de Genève afin d'éviter le recours légitime que les citoyens ne manqueraient pas de déposer
- à prendre toutes les mesures appropriées pour que toutes les communes du canton de Genève mettent à jour leur fichier et à rapidement envoyer les initiatives et référendum dûment vérifiés.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Ces dernières semaines, plusieurs responsables de comités d'initiative et de référendums fédéraux se sont aperçus du taux anormalement haut de signatures invalidées par les services communaux compétents dans les communes genevoises. Renseignements pris, également auprès du chef du service des votations du DJPT, M. Aschéri, il apparaît que cette situation est due au fait que les rôles électoraux dans les communes du canton ne sont ajournés qu'une fois par année (le 31 décembre), contrevenant ainsi à la loi fédérale qui oblige les communes à tenir à jour leurs rôles électoraux jusqu'à cinq jours avant les dates fixées pour les votations fédérales.

Cette situation donne lieu à une violation répétée des droits politiques des citoyens signataires d'initiatives et de référendums qui ont atteint 18 ans ou qui viennent d'emménager dans une commune genevoise durant l'année en cours. Sont également gravement lésés les comités d'initiative et les organisateurs de référendums qui se voient annuler de façon totale et illicite un nombre important de signatures dans le canton de Genève.

Il faut impérativement mettre un terme à cette situation parfaitement illégale et cela dans les plus brefs délais. En particulier, nous demandons qu'à la demande des comités d'initiative et des organisations référendaires, les listes de signatures qui ont déjà été vérifiées par les services communaux puissent être soumises à une nouvelle vérification avec des rôles électoraux mis à jour. Les services compétents doivent traiter ces demandes avec la plus grande sollicitude. La priorité sera donnée aux référendums et initiatives en fonction de la date d'expiration des délais pour la récolte des signatures.

Au cas où les dispositions qui s'imposent pour remédier à cette situation ne seraient pas prises immédiatement, nous attirons votre attention sur le fait que plusieurs comités d'initiative et organisations référendaires disposent d'ores et déjà de listes de citoyens dont les droits politiques ont été lésés de la sorte et qui sont prêts à entamer les voies de recours nécessaires pour faire valoir leurs droits.

Averti de cette situation, le chef de la section des droits politiques de la chancellerie fédérale, M. Willi, nous a fait part de son étonnement et s'est dit prêt à soutenir toute démarche utile pour remédier à cette situation.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer directement cette motion au Conseil d'Etat.